

**1979**

Société par actions simplifiée au capital social de 5 000 Euros  
Siège social : 19 rue de Babylone 75007 Paris  
987 804 598 R.C.S. Paris  
(la « Société »)

---

**DECISION UNANIME DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 27 JANVIER 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 27 janvier 2025,  
À 10 heures,

L'associé unique de la société

- **Justin O'Shea** né le 16 Mai 1979 à Toowoomba (Australie) de nationalité australienne et résident au 15 avenue du Colifichet 78290 Croissy-sur-Seine (l'« **Associé Unique** »).

A pris les décisions unanimes définies ci-dessous.

Monsieur Justin O'Shea assure également les fonctions de président de séance (le « **Président** »).

L'Associé Unique constate que l'Assemblée est régulièrement constituée pour délibérer.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Changement d'adresse de la société ; et
- Modification des statuts de la Société ; et
- Pouvoir en vue d'accomplir la formalité.

\* \* \*

## **PREMIERE DECISION**

Transfert du siège social de la Société

L'associé unique décide, de transférer le siège social de :

19 rue de Babylone, 75007  
Paris,  
France

Au

27 rue du Cherche-Midi,  
75006 Paris,  
France

À compter du 27 janvier 2025.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

### **« ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL**

4.1. Le siège social de la Société est fixé au :

27 rue du Cherche-Midi 75006 Paris

4.2. Le siège social de la Société peut être transféré en tous lieux par décision collective des associés et en tout endroit de la même ville ou département par simple décision du Président de la Société. »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

\* \* \*

## **DEUXIÈME DECISION**

Acceptation de la modification statutaire à la suite de la modification de l'objet social

Le président de séance est autorisé à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires auprès des autorités compétentes pour la mise en œuvre de la modification de l'objet social, y compris les modifications statutaires et la publication au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

\* \* \*

### **TROISIÈME DECISION**

Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs à Madame Marie-Caroline Maillard, née le 11 décembre 1993, exerçant la profession d'avocat – 27 rue du Cherche-Midi à Paris (75006), dans le but d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

---

**Monsieur Justin O'Shea**  
Président et Associé Unique